

TABLEAU A

COVID-19 : Gradation des mesures dans les ressources d'hébergement communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) en fonction des paliers d'alerte régionale

Mesures	Palier d'alerte 1	Palier d'alerte 2	Palier d'alerte 3	Palier d'alerte 4	Particularités en cas d'écllosion et mesures en cas d'isolement
ACTIVITÉS ET SERVICES OFFERTS	<p>À TOUS LES PALIERS D'ALERTE</p> <p>À chaque admission, estimer la présence de symptômes et de risque de contact avec un cas confirmé.</p>				
	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services et activités peuvent être maintenus. Élaboration de mesures à mettre en place en présence de personnes présentant des symptômes ou ayant été testées positives à la COVID-19. Mise en place de zones tièdes et chaudes, si possible, avec du personnel dédié, en collaboration avec l'équipe de santé publique de santé publique du CISSS-CIUSSS. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les services et activités peuvent être maintenus. Délestage possible de certains services ou activités <u>non nécessaires ou non prioritaires</u> déterminés par la direction ou le conseil d'administration de l'organisme. Élaboration de mesures à mettre en place en présence de personnes présentant des symptômes ou ayant été testées positives à la COVID-19. Mise en place de zones tièdes et chaudes, si possible, avec du personnel dédié, en collaboration avec l'équipe de santé publique du CISSS-CIUSSS. Adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique. 	<ul style="list-style-type: none"> Délestage de certains services ou activités <u>non nécessaires ou non prioritaires</u> déterminés par la direction ou le conseil d'administration de l'organisme. Adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique. Télétravail et interventions téléphoniques ou virtuelles à privilégier, lorsque possible. Mise en place des mesures en présence de personnes présentant des symptômes ou ayant été testées positives à la COVID-19. Mise en place de zones tièdes et chaudes, si possible, avec du personnel dédié, en collaboration avec l'équipe de santé publique du CISSS-CIUSSS. Recommandation de communiquer avec le CISSS ou le CIUSSS pour établir des mécanismes de référence selon les besoins. 	<ul style="list-style-type: none"> Seuls les services et activités jugés nécessaires et prioritaires sont maintenus, après décision de la direction ou du conseil d'administration de l'organisme. Adaptation des services selon les mesures sanitaires déterminées par la santé publique. Télétravail et interventions téléphoniques ou virtuelles lorsque possible. Mise en place des mesures en présence de personnes présentant des symptômes ou ayant été testées positives à la COVID-19. Mise en place de zones tièdes et chaudes, si possible, avec du personnel dédié, en collaboration avec l'équipe de santé publique du CISSS-CIUSSS. Selon les besoins et possibilités, entente avec le CISSS ou le CIUSSS pour la mise en place de zones chaudes externes. Recommandation de communiquer avec le CISSS ou le CIUSSS pour établir des mécanismes de référence selon les besoins. 	<p>Isolement préventif/Isolement ou en éclolosion (au moins 2 cas confirmés)</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des mesures en présence de personnes présentant des symptômes ou ayant été testées positives à la COVID-19. Mise en place de zones tièdes et chaudes, si possible, avec du personnel dédié, en collaboration avec l'équipe de santé publique de santé publique du CISSS-CIUSSS. Respect des indications spécifiques reçues d'un contact avec la santé publique lors d'éclolosion. Augmentation des mesures sanitaires, dont la fréquence du nettoyage et de la désinfection des aires communes. Importance d'obtenir le soutien et la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés des CISSS et des CIUSSS incluant le responsable de la certification RHD de l'établissement.

VISITES ET SORTIES					
Visiteurs (incluant les personnes proches aidantes (PPA))					
Les visiteurs ou PPA doivent avoir été formés sur les mesures PCI à respecter.					
Accès à l'intérieur du milieu dans la chambre ou dans une pièce dédiée En fonction de la capacité d'accueil de la chambre, dans la ressource ou dans une pièce dédiée afin de maintenir la distanciation physique recommandée.	Permis Maximum 9 personnes à la fois (10 personnes avec l'utilisateur).	Permis Maximum les personnes provenant d'une résidence à la fois.	Permis 1 personne à la fois. Privilégier d'autres moyens de communication (ex. : téléphonique).	Permis exceptionnellement 1 visiteur formé, connu et identifié du milieu de vie à la fois pour un maximum de 2 visiteurs formés, connus et identifiés par jour. Privilégier d'autres moyens de communication (ex. : téléphonique).	Permis exceptionnellement Une personne autorisée (toujours la même). Cette personne doit être accompagnée à l'arrivée et au départ pour assurer le respect des consignes de la PCI. Privilégier d'autres moyens de communication (ex. : téléphonique).
À l'intérieur du milieu dans les espaces communs (ex. : salon, salle à manger, etc.)	Permis Réduire le nombre de personnes pouvant avoir accès en même temps à l'espace commun afin de s'assurer que toutes les mesures ont été mises en place pour respecter en tout temps la distanciation physique recommandée et les autres mesures PCI.	Permis Réduire le nombre de personnes pouvant avoir accès en même temps à l'espace commun afin de s'assurer que toutes les mesures ont été mises en place pour respecter en tout temps la distanciation physique recommandée et les autres mesures PCI.	Non Permis Sauf pour circuler vers la chambre ou la pièce dédiée ou accompagner l'utilisateur pour une marche dans un corridor en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps avec les autres usagers et avec le port du masque médical selon les directives en vigueur.	Non Permis Sauf pour circuler vers la chambre ou la pièce dédiée ou accompagner l'utilisateur pour une marche dans un corridor en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps avec les autres usagers et avec le port du masque médical selon les directives en vigueur.	Non permis Sauf pour circuler vers la chambre ou la pièce dédiée.
Sur le terrain <ul style="list-style-type: none"> • accompagnée pour le respect des mesures PCI; • port du masque lorsque la distanciation physique recommandée n'est pas respectée; • aucun déplacement à l'intérieur du milieu de vie, sauf pour se rendre à la cour extérieure; • signature d'un registre afin de recueillir les coordonnées des visiteurs à utiliser lors d'enquête épidémiologique, le cas échéant. Pour s'assurer de l'application des conditions précisées selon les paliers d'alerte, au même titre que des membres du personnel, des bénévoles pourraient être mis à contribution.	Permis Maximum 9 personnes en fonction de la capacité d'accueil du terrain.	Permis Maximum 5 personnes en même temps, en fonction de la capacité d'accueil du terrain.	Permis Maximum 5 personnes en même temps, en fonction de la capacité d'accueil du terrain.	Permis Maximum 3 personnes en fonction de la capacité d'accueil du terrain.	Usager en isolement : Non permis Milieu en éclosion : Permis Accompagné par une personne autorisée (toujours la même) à condition de respecter les mesures PCI indiquées.

À l'extérieur de l'installation (ex. : école, sortie, visite, activités cliniques, activités socioprofessionnelles)	Permis En fonction des consignes qui s'appliquent à la population générale.	Permis En fonction des consignes qui s'appliquent à la population générale.	Permis En fonction des consignes qui s'appliquent à la population générale.	Permis En fonction des consignes qui s'appliquent à la population générale. Pour les territoires avec mesures spéciales d'urgence : Suivre les mesures pour la population générale.	Non permis
AUTRES VISITES					
Visites des équipes responsables de la certification des RHD	Permis	Permis	Permis	Permis	Non permis Sauf pour vérification de plaintes liées à la qualité des services et à la sécurité des résidents, si possible avec accompagnement de l'équipe PCI.
Visites d'évaluation de la conformité effectuées par Agrément Canada	Permis	Permis	Permis	Permis	Non permis
Visite du MAPAQ	Permis	Permis	Permis	Permis	Permis
ACTIVITÉS					
Repas à la salle à manger	Permis avec mesures sanitaires strictes et aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Assurer une surveillance lors des déplacements afin que les usagers respectent le port du masque (médical ou couvre-visage selon la directive en vigueur), la distanciation physique recommandée et éviter les attroupements (ex. ascenseur, devant la salle, etc.). Maximum 10 personnes par table, privilégier le regroupement des mêmes usagers à une table déterminée. S'assurer d'une distanciation d'un mètre entre chaque table. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans la salle à manger afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque service. 	Permis avec mesures sanitaires strictes et aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Assurer une surveillance lors des déplacements afin que les usagers respectent le port du masque (médical ou couvre-visage selon la directive en vigueur), la distanciation physique recommandée et éviter les attroupements (ex. ascenseur, devant la salle, etc.). Maximum 6 personnes par table, privilégier le regroupement des mêmes usagers à une table déterminée. S'assurer d'une distanciation physique entre 1,5 et 2 mètres entre chaque table. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans la salle à manger afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque service. 	Permis avec mesures sanitaires strictes et aux conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Assurer une surveillance lors des déplacements afin que les usagers respectent le port du masque (médical ou couvre-visage selon la directive en vigueur), la distanciation physique recommandée et éviter les attroupements (ex. ascenseur, devant la salle, etc.). Maximum 4 personnes par table), privilégier le regroupement des mêmes usagers à une table déterminée. S'assurer d'une distanciation physique de 2 mètres entre chaque table. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans la salle à manger afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque service. 	Permis Suivre les consignes de la population générale quant au nombre permis par table. En réduisant le nombre d'usagers en même temps, en augmentant les heures de repas, en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps.	Isolement préventif / isolement : Non permis

	<ul style="list-style-type: none"> Retirer les repas style buffet et comptoir à salades. 	<ul style="list-style-type: none"> Retirer les repas style buffet et comptoir à salades. 	<ul style="list-style-type: none"> Retirer les repas style buffet et comptoir à salades. 		
<p>Activités thérapeutiques et occupationnelles de groupe à l'intérieur du milieu ou à l'extérieur sur le terrain entre usagers</p>	<p>Permis</p> <p>Soit en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps et en limitant le nombre d'usagers et en pratiquant l'hygiène des mains avant l'activité. Si partage d'objets désinfection du matériel entre chaque activité. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans l'aire commune afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque groupe.</p>	<p>Permis</p> <p>Soit en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps et en limitant le nombre d'usagers et en pratiquant l'hygiène des mains avant l'activité. Si partage d'objets désinfection du matériel entre chaque activité. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans l'aire commune afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque groupe.</p>	<p>Permis</p> <p>Soit en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps et en limitant le nombre d'usagers avec le port du masque (médical ou couvre-visage selon la directive en vigueur) et une hygiène des mains et en l'absence de partage d'objets ou en appliquant le concept de bulle. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans l'aire commune afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque groupe.</p>	<p>Permis</p> <p>Soit en respectant la distanciation physique recommandée en tout temps et en limitant le nombre d'usagers avec le port du masque (médical ou couvre-visage selon la directive en vigueur) et une hygiène des mains et en l'absence de partage d'objets ou en appliquant le concept de bulle. De plus, une attention particulière devra être apportée aux surfaces fréquemment touchées (« high touch ») et les surfaces à risque élevé de contamination dans l'aire commune afin qu'elle soit nettoyée et désinfectée minimalement entre chaque groupe.</p>	<p>Isolement préventif / Isolement :</p> <p>Non permis.</p>